

POURQUOI SE FAIRE CLASSER?

AVANTAGES FINANCIERS:

- Le classement en meublé de tourisme permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Le principal étant un abattement forfaitaire de 71% sur les revenus locatifs pour les loueurs meublé non professionnels.
- La taxe de séjour pour les meublés non classés est calculée en fonction du prix de la nuitée (pouvant aller jusqu'à 5% du prix de la nuitée et 4,30€ par personne). En revanche, pour les hébergements classés, seules les étoiles sont considérées pour la taxe de séjour (par exemple, 2,30€ maximum pour un meublé classé 3 étoiles). (2)
- Vous disposez d'une affiliation gratuite à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

AVANTAGES PROMOTIONNELS ET COMMERCIAUX:

- Face à la progression de l'offre et de la concurrence, les attentes des clients sont en constante augmentation. Ils exigent un meilleur service, des prestations de qualitées et de la réassurance. Le fait de bénéficier d'un classement officiel en meublé de tourisme est pour tout locataire un gage de qualité et de sérieux. Le classement en étoiles restant l'un des principaux critères de choix des touristes. Le client est assuré de passer son séjour dans une location qui a été contrôlée.
 - (1) A titre indicatif, se rapprocher de votre centre des impots.
 - (2) A titre indicatif, se rapprocher du service taxe de séjour de votre ville.

QU'EST CE QUE LE CLASSEMENT?

Le classement en meublé de tourisme fait l'objet de normes à l'échelle nationale telles que le classement en étoiles des hôtels, campings ou résidences de tourisme. Ce classement, allant de 1 à 5 étoiles, il a une validité de 5 ans.

La location est évaluée selon une grille de classement de 112 critères répartis en 3 grandes catégories :

- > équipements et aménagements,
- > services au client,
- > accessibilité et développement durable.

La visite de contrôle est réalisée par Le Service classement de l'Office de Tourisme de Sainte-Maxime en tant qu' organisme accrédité et contrôlé conforme par l'AFNOR. L'Office de Tourisme de Sainte-Maxime est le premier Office de Tourisme français à avoir été contrôlé conforme par l'AFNOR et assure cette mission depuis 2011

Nous confier le classement de votre bien c'est profiter de 10 années d'expérience avec plus de 1 300 locations classées.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU CLASSEMENT



- 1) Vous êtes propriétaire.
 - Vous ou votre mandataire commande une visite auprès du Service Qualité Meublés de la ville de Sainte-Maxime.
- **2)** Notre organisme vous fournit une information claire et précise sur toute la procédure de classement :
 - Cette note d'information sur toute la procédure administrative
 - Le **référentiel de classement** avec lequel vous déterminerez la catégorie de classement.
 - L'état descriptif de votre location.
- **3)** Renvoyez votre courrier au Service Qualité Meublé de la ville de Sainte-Maxime (coordonnées au dos) :
 - · La demande de classement.
 - L'état descriptif de votre location (afin d'identifier clairement le meublé à visiter pour éviter toute confusion lors de la visite).
 - Le chèque de **règlement** (voir barème ci-contre), à l'ordre de la SEMA.
- **4)** La visite se fait sur rendez-vous en présence du propriétaire ou de son mandataire.

Préparez votre logement en vue de la visite de contrôle en configuration prêt à louer (comme si vous alliez accueillir des locataires).

- 5) La visite est réalisée par le référent en charge du dossier qui vérifient la conformité des critères, contrôle les équipements, les services aux clients, les aménagements, l'accessibilité et les éléments mis en place en faveur du développement durable (ensemble des critères de l'annexe l de l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement).
- **6)** Le Service Qualité Meublé Sainte-Maxime vous transmet sous un délai d'un mois le certificat de visite qui comprend :
 - Le rapport de contrôle,
 - la grille de contrôle,
 - et la décision de classement.

Cet envoi est fait sous le format numérique ou papier.

 Le propriétaire a un délai de 15 jours à compter de la réception du certificat de visite pour refuser la proposition de classement.

A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus le classement est acquis pour une validité de 5 ans.

LE COÛT DE LA VISITE

TARIFS POUR UN CLASSEMENT VALABLE 5 ANS :

- Location inférieure à 60 m²: 120€ TTC
- Location de 61 à 150 m²: 220€ TTC (avec maximum 4 chambres)
- Location supérieure à 151 m²: 220€ TTC + 30€ par chambre à partir de la 5e chambre

Une réduction de 25% sera appliquée si vous avez plusieurs meublés et si les visites ont lieu le même jour (prise en compte de la plus grande superficie pour le calcul du 1er meublé, réduction sur les suivants).

Pour les logements hors Sainte-Maxime, des frais de déplacements de **0,7€ / km** seront appliqués.

Exemples:

- Cavalaire : 42 km (aller/retour) soit 29 € TTC

- Le Lavandou : 82 km (aller/retour) soit 57 € TTC

En cas de non présentation du propriétaire au rendez-vous fixé, les frais de déplacement seront facturés.

En cas d'annulation de la demande du fait du propriétaire après la visite, les frais de déplacement et les frais de visite seront facturés.





NOS ENGAGEMENTS

DÉLAIS DE RÉALISATION DE LA VISITE :

Nous nous engageons à réaliser la visite dans un délai de 3 mois à réception du dossier complet (demande de classement, état descriptif et règlement).

En raison de l'occupation des locations pendant la période d'été, les visites auront lieu toute l'année hormis les mois de juillet et août.

INDÉPENDANCE DE NOTRE OFFRE :

Notre structure s'engage à ne pas subordonner la demande de classement à aucune adhésion ou offre de commercialisation.

Tout classement reste volontaire et est indépendant de tout partenariat, cotisation ou label.

MODALITÉS DE RÉCLAMATION:

En cas de désaccord sur le classement, le propriétaire dispose de 15 jours ouvrables (cachet de la poste faisant foi) pour contester par courrier auprès de notre organisme (adresse au dos).

Procédure délivrable sur simple demande.

DROIT D'ACCÈS ET RECTIFICATION:

Conformément à la loi informatique et liberté vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant (Déclaration CNIL sous le n°1486998VO).





cl

LSainte-Maxime L Au service du public

SEMA / Office de Tourisme 21, Place Louis Blanc - 83120 Sainte-Maxime

Tél. 0 826 20 83 83 (0,18€/min.) classement@sema83.fr





Sandrine SELLIER Référent technique

Karine GLORIA Référent technique







Retrouvez toutes les informations sur notre site internet www.sainte-maxime.com/classement





